

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Troisième rapport d'évaluation

11 juillet 2001

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec, le 25 juillet 2001

Madame Chantal Denis
Directrice des études
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
30, boulevard du Séminaire, C.P. 1018
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B1

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages révisée

Madame la Directrice,

La Commission a examiné, lors de sa réunion du 11 juillet 2001, les modifications apportées à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, révisée en avril 2001.

Les changements soumis permettent de clarifier et de préciser certaines dimensions de la politique. Ainsi, plusieurs processus sont mieux définis, les responsabilités sont bien départagées, les règles et les modalités d'évaluation des apprentissages sont complètes et claires. De plus, le texte de la politique a été adapté de manière à tenir compte de la structure et du contexte organisationnels du Collège, notamment par les références à l'approche programme et à la mise en œuvre des programmes définis par objectifs et standards. En résumé, la Commission considère que la politique révisée contient tous les éléments permettant d'en améliorer l'application. En conséquence, la Commission maintient son jugement déjà reconnu à l'effet que cette politique est entièrement satisfaisante.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer